

# Chapitre I :

## Présentation de la profession et de la formation infirmière

Le développement de ce chapitre comporte trois grandes sections conformes à la chronologie de la réflexion suivie par les concepteurs du programme actuel de la formation infirmière. Les deux premières parties porteront successivement sur la profession puis sur la formation infirmières. La troisième partie sera consacrée aux capacités requises lors de la pratique et des études infirmières et donc recherchées lors du concours, avec des exemples concrets de situations professionnelles et/ou pédagogiques pour illustrer ces aptitudes attendues.

Le programme de formation a été construit à partir de la définition des activités du métier et des compétences nécessaires pour l'exercer. La première étape a été la rédaction du « **référentiel d'activités infirmières**<sup>4</sup> ».

Cette description d'activités a permis de déterminer les compétences requises pour l'exercice professionnel et a abouti au « **référentiel de compétences** »<sup>5</sup>.

Être compétent, c'est savoir agir en situation. « La compétence est de l'ordre du "savoir mobiliser". Pour qu'il y ait compétence, il faut qu'il y ait mise en jeu d'un répertoire de ressources. »<sup>6</sup> Les ressources de la compétence sont les différents types de savoirs qui sont les ingrédients indispensables à son élaboration.

C'est ici qu'intervient « **le référentiel de formation** »<sup>7</sup> qui décline les ressources fournies lors des études, l'ensemble des savoirs et des savoir-faire qui seront mobilisés en situation pour atteindre le niveau de performance requis.

---

4. Annexe I de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

5. Annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

6. Le Boterf G., *De la compétence, Essai sur un attracteur étrange*, Paris, Les Éditions d'organisation, 1994, p. 43.

7. Annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.



## I. La profession infirmière

Aujourd'hui, environ 520 000 infirmiers exercent en France. Ils se répartissent dans de très nombreux secteurs d'activité et plusieurs spécialisations faisant la richesse de la profession.

Ce chapitre a pour objectif de vous présenter la profession de façon à ce que votre représentation du métier soit réaliste et que vous puissiez réfléchir aux activités, secteurs et spécialisations qui vous attirent et celles qui vous font peur ou vous rebutent (question fréquente à l'entretien). Il se découpe en 4 sous parties : la définition du métier et de ses activités avec la présentation du référentiel d'activités, puis la description du référentiel de compétences mis en lien avec la définition de la profession, ensuite l'exposé d'une situation professionnelle illustrant les activités et les compétences mises en œuvre lors de l'exercice infirmier et enfin une partie sur les conditions de travail et les perspectives de carrière.

### I. Définition du métier et présentation des activités infirmières

La définition de la profession infirmière est inscrite dans la loi, notamment dans l'article L4311 du Code de la santé publique. On y lit « *Est considérée comme exerçant la profession infirmière toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.* »

D'autres textes complètent cette définition et précisent que « *les infirmiers(ères) dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes*

*dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers(ères) interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. »<sup>8</sup>*

Le rôle propre infirmier est également développé dans la loi : « Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne. Dans ce cadre, l'infirmier ou l'infirmière a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires. [...] Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue. Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative. Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers. »<sup>9</sup>

« Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements »<sup>10</sup>, tout ceci fait partie du métier infirmier.

Le référentiel d'activités infirmières, déjà cité plus haut, compte ainsi 9 types d'activités :

- 1) *Observation et recueil de données cliniques*, par exemple : observation de l'apparence générale de la personne (hygiène, contact visuel, expression...), mesure des paramètres vitaux : pression artérielle, température, fréquence cardiaque,..., observation du niveau d'inquiétude ou d'angoisse, mesure de la douleur,...
- 2) *Soins de confort et de bien-être*, par exemple : soins d'hygiène partiels ou complets en fonction du degré d'autonomie de la personne, surveillance de l'élimination, installation de la personne pour le repos et le sommeil, lever de la personne et aide au déplacement,...

---

8. Annexe I de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

9. Code de la santé publique, Art. R. 4311-3.

10. Annexe I de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

- 3) *Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes*, par exemple : entretien d'accueil de la personne en institution de soins, vérification de la compréhension des informations et recueil du consentement aux soins, entretien d'éducation et conseils visant à renforcer ou promouvoir des comportements adéquats pour la santé,...
- 4) *Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes*, par exemple : surveillance de personnes ayant bénéficié d'examen médicaux (ponctions, injections ou ingestion de produits...), surveillance des personnes ayant reçu des traitements, contrôle de l'efficacité du traitement et des effets secondaires,...
- 5) *Soins et activités à visée préventive, diagnostique ou thérapeutique*, par exemple : soins à visée préventive : vaccinations – soins à visée diagnostique : prélèvements biologiques – soins à visée thérapeutique : administration de médicaments et de produits par voies orale, entérale, parentérale, réalisation de soins de plaie,...
- 6) *Coordination et organisation des activités et des soins*, par exemple : élaboration, formalisation et rédaction d'un projet de soins, planification des activités dans une unité de soins pour un groupe de personnes prises en charge, contrôle et suivi du cheminement des examens, transmission d'informations orales et écrites aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge,...
- 7) *Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits*, par exemple : Réalisation et contrôle des opérations de désinfection et de stérilisation, Conduite d'opération d'élimination des déchets, commande de matériel,...
- 8) *Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires*, par exemple : Accueil de stagiaire ou de nouveau personnel, délivrance d'information et de conseil aux stagiaires ou au nouveau personnel, explications sur les modalités du soin et accompagnement,...
- 9) *Veille professionnelle et recherche*, par exemple : lecture de revues professionnelles, recherches sur des bases de données existantes dans les domaines du soin et de la santé, échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé,...

#### **Référentiel d'activités**

1. Observation et recueil de données cliniques
2. Soins de confort et de bien-être
3. Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
4. Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
5. Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
6. Coordination et organisation des activités et des soins
7. Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
8. Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
9. Veille professionnelle et recherche

## **2. Le référentiel de compétences infirmières**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'exercice de la profession infirmière nécessite des compétences pour agir en situation de façon performante.

Le référentiel comprend 10 compétences. Elles ont été élaborées à partir de l'analyse de l'activité réelle des infirmiers, elles concernent chaque professionnel et sont mises en œuvre à des degrés divers lors des activités infirmières, de façon combinatoire ou isolée.

#### **Référentiel de compétences**

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes.
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Pour faire le lien entre ce référentiel et la profession, on pourrait définir cette dernière sous la forme des compétences mises en œuvre pour agir en tant qu'infirmier. Voici cette définition : L'infirmier est un professionnel capable d'évaluer une situation clinique pour établir un diagnostic dans le domaine infirmier, de concevoir et de conduire un projet de soins infirmiers qui s'inscrit dans le projet de soins et de vie du patient et au sein duquel l'infirmier organise

et coordonne les interventions soignantes, en partenariat avec d'autres professionnels. Le projet de soins infirmiers consiste en l'accompagnement des personnes dans la réalisation de leurs soins quotidiens et en la mise en œuvre d'actions à visée diagnostique, thérapeutique, éducative et préventive, sur prescription médicale ou de sa propre initiative, tout en communiquant et en conduisant une relation dans un contexte de soins.

Le tableau ci-dessous met en lien les compétences avec la définition légale du métier.

Compétence	Définition légale du métier (Code de la Santé Publique)
C1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	« [L'infirmier] identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier »
C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation. Il met en œuvre les actions appropriées (selon les objectifs prédéfinis) et les évalue. Il peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative. Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers. »
C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers en application du rôle propre qui lui est dévolu. Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes. Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires. »
C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	« L'infirmier ou l'infirmière donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical. Il met en œuvre les actions appropriées. L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte [...] la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques... Les infirmiers dispensent des soins de nature [...] curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. »
C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. »

C6 : Communiquer et conduire une relation	« Les soins infirmiers [...] intègrent qualité des relations avec le malade. »
C7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	« Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et les infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique. »
C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	« Les soins infirmiers sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. »
C9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes	« Les infirmiers exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif. Les infirmiers(ères) interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. »
C10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation	« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte la participation à des actions de formation. L'infirmier peut élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative. »

### 3. Exemple

Voici une situation de soins<sup>11</sup> qui illustre les liens entre les compétences et les activités infirmières et qui montre que les professionnels mettent en œuvre leurs compétences tantôt de façon isolée et tantôt, de façon combinée et simultanée.

#### ➤ Les activités et les compétences en situation professionnelle

Nathalie est infirmière en Institut Médico-éducatif (IME), qui accueille des enfants atteints d'un handicap mental. Quinze enfants sont internes (retour chez eux le weekend) et trente-cinq sont demi-pensionnaires. Ils bénéficient d'un accompagnement éducatif et médico-social.

Nathalie prend son poste à 7h30 et prépare les traitements des enfants internes. Elle se rend ensuite auprès des deux groupes qui prennent leur petit déjeuner en compagnie de leur éducateur afin de distribuer les médicaments. « C'est pas

11. Situation élaborée par une équipe de formateurs de l'IFSI de Savoie.

bon ton truc ! » dit Pierre en faisant la moue, « j'en veux pas ». Elle s'assoit à côté de lui et lui raconte une histoire drôle. Pierre rit alors aux éclats et finit par prendre son traitement.

Dans le deuxième groupe, elle remarque des larmes séchées sur le visage de Paul ; il est pâle et se tient le bras gauche plaqué contre le thorax. L'éducatrice lui signale être intervenue pour séparer Paul et Matéo qui se bagarraient.

Nathalie s'approche de Paul et lui demande de l'accompagner à l'infirmerie. Ce dernier accepte et la suit. Elle l'interroge :

Nathalie : « Que s'est-il passé avec Matéo ce matin ? »

Paul : « Rien, Matéo m'a fait mal »

Nathalie : « Où as-tu mal ? »

Paul : « J'ai mal là » en lui montrant son bras gauche serré contre lui.

Nathalie : « Je peux regarder ? »

Paul hoche la tête et Nathalie entreprend de l'examiner. Devant la douleur à la mobilisation et l'œdème, elle décide alors d'envoyer Paul aux urgences en lui expliquant pourquoi et comment cela va se passer. Selon le protocole, elle lui donne 500 mg de paracétamol et lui immobilise le bras avec une attelle. Elle avertit les parents de Paul de l'accident. Elle appelle l'éducatrice référente qui l'accompagnera, remplit une fiche de liaison, prépare le carnet de santé ainsi que l'autorisation parentale de soins.

À 10 heures, elle se rend en réunion de synthèse pour Benjamin. Sont présents l'éducateur référent, la psychologue, l'orthophoniste, la psychomotricienne, l'instituteur spécialisé, Benjamin et sa mère.

Cette réunion a pour objet d'établir un projet d'accompagnement personnalisé (PAP). Nathalie fait le bilan du suivi médical de Benjamin.

Après la réunion, elle retourne à l'infirmerie afin de faire la traçabilité des soins et de ses observations dans chacun des dossiers des enfants.

Paul est de retour, il est plâtré à l'avant-bras gauche. Il a une prescription médicale d'antalgiques et d'anti-inflammatoires. Nathalie met en place le traitement. Elle explique à Paul qu'il va rester avec elle dans l'infirmerie pour la journée, afin qu'il s'y repose. Elle surveille l'absence de compression du plâtre et elle surélève le membre de Paul avec un oreiller.